

Au fil de l'actualité

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **60 (1968)**

Heft 5

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

- accord européen relatif à la suppression des visas pour les réfugiés, du 20 avril 1959;
 - accord européen sur la circulation des jeunes sous couvert du passeport collectif entre les pays membres du Conseil de l'Europe, du 16 décembre 1961.
- C'était là un bon commencement.

Mais il nous semble que l'année des droits de l'homme offre une possibilité d'aller au-delà et de proposer au Parlement la ratification d'un instrument plus substantiel pour les travailleurs, c'est-à-dire la Charte sociale européenne.

Dans l'espoir que vous étudierez notre requête avec la plus grande sympathie, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président de la Confédération et Messieurs les Conseillers fédéraux, avec nos remerciements anticipés, l'expression de notre haute considération.

Au fil de l'actualité

Par Jean Möri

Pourquoi faire simple, quand il est si facile de compliquer ?

C'est la question qu'on peut se poser également en ce qui concerne la participation des travailleurs italiens occupés en Suisse aux élections de leur parlement.

L'Union syndicale suisse, à la demande des organisations syndicales italiennes, a également proposé aux autorités fédérales de recommander aux employeurs de ne pas mettre en question le contrat de travail durant la courte période où ces citoyens se proposent d'aller exercer leurs droits démocratiques dans leur pays.

Notons que la FOMH adressa également un appel dans ce sens à l'Union des industriels en métallurgie, arguant du fait que les organisations syndicales libres ont comme principal souci le maintien et le développement de la démocratie. Les syndicats invitent, à chaque occasion, les travailleurs à user de leurs droits démocratiques. C'est pourquoi la FOMH, comme l'Union syndicale, entendent que les travailleurs italiens également puissent exercer leurs droits civiques sans entraves.

L'Union syndicale n'a cependant pas manqué l'occasion d'attirer l'attention des grandes centrales syndicales italiennes sur les difficultés innombrables qui résultent de ces congés extra-légaux et contractuels pour l'économie en général, les chemins de fer en particulier et même pour les travailleurs intéressés.

Selon les estimations de la direction générale des Chemins de fer fédéraux, quelque 110 000 personnes voyageront en train à l'aller et au retour. Les services réguliers entre la Suisse et l'Italie ne suffisent pas à écouler ce trafic. Les CFF ont donc dû prévoir septante convois spéciaux pour le trajet aussi bien à l'aller qu'au retour.

Il a donc fallu également échelonner le départ des trains spéciaux sur trois jours consécutifs.

Le moins que l'on puisse dire est que semblable exercice est irrationnel et que les grandes centrales syndicales italiennes feraient bien d'intervenir avec la même énergie auprès de leur gouvernement pour qu'il offre à ses enfants émigrés dans notre pays la possibilité de voter, sinon à l'ambassade ou dans les consulats, du moins à des postes frontières plus facilement accessibles. Il doit être relativement aisé de trouver un système plus simple et efficace, qui permettrait de réduire les inconvénients actuels à leur plus simple expression.

Si l'on en croit certaines rumeurs, ces absences auraient de nouveau été compensées par du travail supplémentaire, en vertu des possibilités offertes par la Loi fédérale sur le travail. Ce qui conduit, avec la compensation qui résulte des départs en masse pour les fêtes de Noël et Nouvel An, qui s'étend jusqu'à seize semaines, à réduire à néant les prescriptions légales sur la durée maximum du travail et l'obligation de payer une surcharge de 25% pour les heures supplémentaires.

On voudrait bien que les confédérations syndicales italiennes, spécialement celles avec lesquelles nous sommes liés dans la CISL, se penchent de préférence sur ces problèmes, dans l'intérêt même des travailleurs italiens occupés en Suisse et témoignent d'une vigueur analogue pour une solution moins empirique. Les emplâtres sur une jambe de bois, c'est bien joli, mais il est préférable d'éviter les amputations graves au droit du travail!

Le bouc émissaire syndical

Parmi tous les grands esprits qui se croient autorisés à faire la leçon aux syndicalistes, la *Voix ouvrière* continue à se distinguer particulièrement.

A propos du 1^{er} mai dans le cadre de la grande offensive déclenchée par le POP pour s'introduire dans le jura, un néophyte jette l'anathème sur le cartel syndical de Moutier «qui s'oublie jusqu'à renoncer à l'organisation d'une soirée dansante», en ce jour de revendications ouvrières!

Au lieu de s'abandonner à de ridicules jérémiades, l'auteur de cet article maison aurait mieux fait de se réjouir d'une telle décision de nos amis du cartel puisqu'elle a permis aux militants du POP, avec le concours inattendu de la Jeunesse ouvrière chrétienne (JOC), de baller jusqu'au petit matin dans une grande salle décorée de drapeaux rouges et vietnamiens, peut-être même aux sons de l'Internationale

naguère encore interdite dans la Mecque du communisme international!

Après avoir mêlé fraternellement le Vietnam combattant, les vivas à Ho chi Minh et à Rudy Dutschke et le POP en campagne jurassienne, ce même correspondant, dont la malveillance s'exerce uniquement envers les syndicalistes, condamne les valeureux organisateurs du 1^{er} mai à Delémont, coupables, paraît-il, de ségrégation, ou plutôt d'avoir voulu protéger la dignité de leur manifestation revendicative en salle.

Mais le pompon de la mauvaise foi revient sans doute à l'étrange chroniqueur qui écrivait sans rougir à propos de la manifestation morgienne «plusieurs ouvriers quittèrent la salle en plein discours» de notre ami Albert Heyer, de la CISL ...alors que la réunion s'est déroulée en plein air dans le Jardin du Casino.

Dans le numéro de la veille déjà, avant d'évoquer avec des apparences d'objectivité quelques aspects de la conférence de presse organisée par le cartel syndical vaudois, ce journal ressassait une fois de plus le soporifique refrain :

«Il a fallu en revanche subir de véritables homélies en l'honneur de la trop fameuse paix du travail, si bien que le correspondant de la VO a cru devoir signaler loyalement aux organisateurs qu'il ne lui serait pas possible de taire, à l'égard de ses lecteurs, ce qu'il pensait de cette partie du programme. Il est effarant en effet, même en s'efforçant à un maximum d'objectivité, d'entendre, en 1968, des porte-parole du syndicalisme proclamer fièrement que l'un des rôles du syndicat consiste entre autres, à faire accepter par le personnel les mesures de rationalisation, se féliciter de la forte participation aux manifestations du 1^{er} mai ou affirmer froidement que la faible fréquentation des assemblées et l'indifférence à l'égard de l'action syndicale sont dues à la satisfaction générale de la classe ouvrière et à la confiance qu'elle fait à ses secrétaires syndicaux! Ceux qui se livrent sans broncher à de telles déclarations sont-ils donc aveugles ou tiennent-ils à se tromper eux-mêmes?»

Même les lecteurs les moins avertis de la Voix ouvrière anti-syndicale doivent bien supposer que les syndicalistes qui se sont exprimés à la dite conférence de presse n'ont pas été aussi sommaires dans leurs interventions que le chroniqueur cherche à le faire croire! La presse lausannoise dans son ensemble a mieux fait honneur à son devoir d'information et marqué une sympathie tangible au mouvement syndical.

Le quotidien du Pré-Jérôme s'est montré beaucoup plus généreux envers l'Union des producteurs suisses dans son commentaire enthousiaste du 1^{er} mai paysan à Yverdon.

Ces quelques manifestations d'animosité systématique envers le syndicalisme, accumulé dans deux numéros qui se suivent devrait

inciter les rêveurs du parti socialiste en faveur d'un bout de chemin, ou même de la conjugaison des forces, à modifier leurs espérances, sous peine de s'exposer à de rudes désillusions.

Même si un mouvement général se manifeste dans les démocraties populaires en faveur d'une véritable coexistence pacifique, dans le respect de l'homme et de la liberté, on est encore loin de compte chez les zéloteurs du totalitarisme quand il s'agit de secouer la poussière doctrinale sur l'étagère de la routine.

Ce dénigrement systématique, cette démagogie congénitale, relèvent d'une volonté bien arrêtée de détruire l'adversaire pour prendre sa place.

Concentrations industrielles

Au cours de l'année dernière, la Commission fédérale du commerce a enregistré un nombre record de fusions et de concentrations dans l'industrie américaine.

Cent cinquante-cinq fusions entre sociétés ayant un capital d'au moins dix millions de dollars se sont produites. Le total des capitaux de ces sociétés représente huit milliards de dollars, alors que l'ensemble des capitaux des sociétés ayant fusionné en 1966 ne totalisait que 4,1 milliards de dollars. Le rythme des fusions s'est maintenu au début de cette année. Dix-neuf ont été enregistrées, pour un capital total de 1,3 milliard de dollars et vingt autres sont sur le point de se faire qui totalisent 2,3 milliards de dollars de capitaux.

Sous le titre: «Le rythme des concentrations s'accélère», les *Nouvelles* pour la presse et les militants dans les entreprises, éditées par la FIOM, constate le même phénomène d'expansion des concentrations d'entreprises en Grande-Bretagne. Le pourcentage des dépenses totales des compagnies, consacré à des participations ou à des rachats, aurait passé d'une moyenne de 4% en 1949 à 5% en 1966.

Ce phénomène n'est sans doute pas étranger à la fusion d'organisations syndicales dans l'industrie métallurgique de Grande-Bretagne. Selon ces mêmes *Nouvelles* de la FIOM, le nombre des organisations affiliées à la Confédération syndicale TUC s'est réduit de soixante unités au cours des vingt-cinq dernières années, alors que l'effectif augmentait de trois millions de membres. Il existait encore en 1967 cent soixante-sept syndicats autonomes, dont plus de trente comptaient des travailleurs de la métallurgie dans leurs rangs.

Parmi les plus récents regroupements syndicaux, il faut citer la fusion de la Fédération des travailleurs de la mécanique avec celle des travailleurs de la fonderie. Ainsi réunies, ces deux organisations de Grande-Bretagne groupent désormais 1 300 000 affiliés sous la nouvelle raison sociale de Fédération unifiée des travailleurs de la mécanique et de la fonderie.

Au Groupe romand d'orienteurs professionnels

L'Union syndicale suisse fait partie de l'Association suisse pour l'orientation scolaire et professionnelle (ASOSP) dont les objectifs sont de favoriser la collaboration de toutes les parties intéressées en ces matières, de s'occuper de la formation et du perfectionnement des conseillers, l'échange de documentation et de la promotion des intérêts professionnels des orienteurs.

L'Union syndicale suisse fait partie de cette association. Elle est même représentée par un de ses secrétaires au comité.

De ce côté-ci de la Sarine existe une section de l'ASOSP, c'est-à-dire le Groupe romand des orienteurs professionnels, connu dans les cercles initiés sous le sigle GROUPE.

Ce groupe fut présidé durant de longues années par le chef du service de l'orientation professionnelle de Lausanne, M. James Schwar, puis par son successeur M. Henri Parel, tous deux spécialistes très actifs.

Lors de l'assemblée générale du GROUPE qui s'est tenue à Yverdon le 24 avril dernier, M. Alfred Sudan, chef du service d'orientation professionnelle de Fribourg, a été désigné au poste de président.

Outre les affaires administratives «les problèmes patronaux de l'heure» étaient également inscrits à l'ordre du jour. C'est M. Hubler, secrétaire général des Groupements patronaux vaudois, qui présenta ce sujet.

Retraits de permis de conduire

Le total des retraits de permis de conduire en Suisse s'est élevé à 16 120 durant l'année 1966, dont 6252 pour ivresse au volant!

A la vitesse de l'éclair

A partir du 1^{er} avril 1968, si l'on en croit une communication du service de presse des PTT, l'installation télex de Zurich peut sélectionner directement les abonnés d'Australie, de Hong-Kong et de la Nouvelle-Zélande. Le trafic avec les îles Fidji, la Malaisie, Papua et Singapour est aussi considérablement accéléré.

Les opératrices de Zurich peuvent atteindre les positions intermédiaires d'Oackland et de Sydney par sélection directe.

L'établissement d'une communication télex avec ces pays et villes demande une minute à peine.

Le nombre de pays et d'îles accessibles par le réseau télex est actuellement de cent cinquante.

Ce nouveau moyen de communication, si l'on en croit le service de presse des PTT, est de loin le plus sûr et le plus rapide.

Prévention des accidents

Le Bureau suisse de la prévention des accidents (BPA) à Berne, vient de publier son rapport d'activité pour l'exercice 1966/67. Ce document remarquablement illustré publie un grand nombre de renseignements sur les accidents non professionnels résultant du trafic routier, des sports ou même de l'activité ménagère. Il donne également des indications sur les meilleurs moyens de prévenir de tels accidents et répond à de nombreuses questions posées souvent aux organes de la police, des travaux publics, ainsi qu'aux éducateurs, juristes, organisations et personnes privées.

De sa propre initiative, ou en collaboration avec la Conférence suisse de sécurité dans le trafic routier, le BPA a organisé de nombreuses campagnes d'éducation routière au cours de cet exercice, spécialement de la jeunesse. La formation et le perfectionnement des enseignants ainsi qu'une collaboration encore plus étroite avec les industries en vue de prévenir les accidents non professionnels constituent les préoccupations dominantes de cette institution. La collaboration avec l'industrie revêt une importance économique très grande puisque, selon les constatations faites dans certaines entreprises, la bonne moitié des absences découlent d'accidents survenus hors de l'usine ou des bureaux.

Ce rapport fournit également d'utiles renseignements sur la signalisation, l'observation des limites de vitesse, l'assainissement des «points noirs» du réseau routier, etc. Des milliers de points névralgiques, dont une bonne partie pourraient être éliminés à peu de frais, continuent à multiplier les risques d'accident.

La qualité, le montage et l'utilisation des ceintures de sécurité, les améliorations de nature structurelle des véhicules automobiles font l'objet d'autres conseils pratiques dont les usagers auraient grand intérêt à s'inspirer.

Si la route tout spécialement et le sport posent évidemment les plus grands problèmes en matière de prévention, il ne faut pas négliger les accidents mortels trop nombreux qui surviennent encore dans les ménages. La lutte contre ces accidents est tout autant un problème d'aménagement architectonique que d'éducation, constate cet intéressant rapport que l'on peut obtenir au Bureau suisse de prévention des accidents, Laupenstrasse 9, 3008 à Berne, au prix de 4 fr.